

COUPLES BICULTURELS : FONDEMENTS À L'EXOAMIE FAMILIALE

Carla MARTINS MENDES ¹
Fernanda RIBEIRO PALERMO ²

Résumé : La conjugalité biculturelle s'inscrit dans le contexte de la mobilité humaine croissante, caractéristique de la société mondiale contemporaine. Considérées comme un phénomène croissant, les unions mixtes représentent l'un des principaux précurseurs de la transformation de la société et de la famille. Dans le présent travail nous proposons de comprendre l'évolution socio-historique et certaines spécificités des unions mixtes à partir des références théoriques interdisciplinaires des sciences humaines. Nous concluons que l'établissement de liens physiques et affectifs entre les cultures d'origine de chaque partenaire conduit à développer une spécificité culturelle commune, contribuant à la transmission de la diversité familiale et culturelle au fil des générations.

Mots-clés : biculturalité ; conjugalité ; exogamie familiale ; transmission générationnelle.

Resumo: A conjugalidade bicultural insere-se no contexto da crescente mobilidade humana, característica da sociedade global contemporânea. Considerado um fenômeno em ascensão, as uniões mistas representam um dos principais percursos da transformação da sociedade e da família. No presente trabalho propomos compreender a evolução sócio-histórica e algumas especificidades das uniões mistas com base nos referenciais teóricos das ciências humanas. Concluímos que o estabelecimento de laços físicos e emocionais entre as culturas de origem de cada parceiro leva a que ambos desenvolvam uma especificidade cultural comum, contribuindo para a transmissão da diversidade familiar e cultural ao longo das gerações.

Palavras-chave: biculturalidade; conjugalidade; exogamia familiar; transmissão transgeracional.

LL'INTRODUCTION

Parmi les changements relevés dans les configurations familiales de la société occidentale ces dernières années, l'exogamie familiale se distingue comme un phénomène découlant de l'évolution de la diversité conjugale. Les flux migratoires et les nouvelles technologies de communication ont contribué à la réduction des distances, pour mener à l'accroissement des unions biculturelles et, par conséquent, à la transformation de la relation entre la culture et la société.

Différents domaines de la connaissance ont approfondi les études sur les unions entre éléments de cultures différentes, cependant, sur la base de critères de plus en plus hétérogènes, il n'y a pas unanimité sur la terminologie utilisée pour décrire les unions entre nationaux et étrangers. Il est ainsi fréquent de rencontrer dans la littérature les désignations "couples biculturels", "interculturels", "mixtes", "binationaux" ou "transculturels" (*cross-cultural marriages*).

¹ Docteure en Psychologie Clinique à PUC – Rio. Psychologue clinique avec spécialisation en Psychothérapie de Couple et Famille.

² Psychanalyste et psychologue clinicienne. Spécialiste en psychothérapie de couple et familiale de PUC-Rio. Doctorat en psychologie clinique de PUC-Rio. Post-doctorat en psychologie à l'USP (en cours). Membre effectif de l'Association Brésilienne de Psychanalyse de Couple et Familiale (ABPCF). Membre effectif de l'Association Internationale de Psychanalyse de Couple et de Famille (AIPCF). Membre effectif du Cercle Psychanalytique de Rio de Janeiro (CPRJ).

Ces différentes dénominations renferment des paramètres historiques, sociaux, politiques et culturels, qui conduisent à une constante mise à jour de concepts. Dans une perspective scientifique, quatre critères principaux ayant, au long des dernières décennies, orienté les études sur la diversité dans l'évolution du couple, ont donc été établis : la différence de nationalité, de "race", de culture et de religion. L'approfondissement des études sur les préjugés et stéréotypes nous conduit à caractériser des termes de "sexe" ou "race" comme des exemples peu à peu revus au cours des dernières décennies, ainsi qu'à discerner des aspects associés à la nationalité, la religion ou la culture (Varro, 2012).

Dans ce sens, Lind (2012) privilégie le terme de couples biculturels au détriment de la désignation de couple interculturel surtout utilisée dans la littérature anglo-saxonne, étant donné que, dans la société occidentale, le mariage est seulement permis entre deux personnes, appartenant à deux cultures. Sachant que le préfixe "inter" signifie "entre", il n'y aurait pas de sens, selon l'auteur, que se produise l'union entre deux cultures, mais plutôt celle entre deux personnes d'origines culturelles différentes.

La désignation "binationaux" porte en elle une catégorie sociale rattachée à la nationalité, ce qui peut induire à des erreurs sur l'origine des éléments qui forment le couple. Dans la mesure où la nationalité n'est pas synonyme de naturalité, la nationalité peut être acquise pour différents motifs, le mariage étant l'une des voies possibles pour l'obtention d'une double nationalité, la naturalité, elle, est une condition immuable. La nationalité est rigoureusement une catégorie juridique qui dépend des politiques intérieures de chaque pays et d'accords internationaux, ce qui est le cas de l'attribution de la nationalité portugaise aux descendants de Portugais au Brésil.

Quant à la dénomination de "couples mixtes" surtout employée en France, elle se réfère à l'union entre couples appartenant à des ethnies, religions, races, nationalités ou cultures distinctes (Moro, 2010 ; Varro, 2012). Nous sommes d'accord sur l'emploi des termes "couple biculturel" et "couple mixte", pour comprendre que ce sont des désignations, qui reflètent mieux les différences culturelles, une caractéristique de ces couples. Dans ce sens, nous estimons que l'origine, en tant que société de naissance et de socialisation primaire, institue les différences de valeurs, de pratiques ou de représentations culturelles et, par conséquent, le processus de transmission générationnelle et culturelle.

Parmi les principaux aspects à prendre en compte dans l'hétérogénéité des facteurs sous-jacents à la formation de couples mixtes, signalons la dimension migratoire inhérente à ce genre d'attache. La thématique de la conjugalité biculturelle et de la migration est relativement récente dans les milieux académique et scientifique. Les différents domaines scientifiques ont pour dénominateur commun de se centrer sur les circonstances dans lesquelles a lieu l'union amoureuse et de tenir pour unions biculturelles toutes celles qui ont été célébrées entre un national et un étranger (Varro, 2012).

Bien que ces unions engagent objectivement des questions migratoires, sociopolitiques et de citoyenneté, ajoutées au fait que la plupart des études sont axées sur des critères juridiques, religieux, ethniques ou culturels, nous ne pouvons pas perdre de vue les éléments psychiques, générationnels, culturels et donc, les familles d'origine.

Si nous pensons que toute la culture est dynamique et définie par la continuité et par la transmission entre générations, la présence commune d'éléments d'au moins deux cultures, fait

de ce type d'union l'un des principaux moyens de la réinterprétation culturelle. Parmi les spécificités multiples qui entourent les couples biculturels et, par là, les familles exogamiques, gît une dynamique souterraine traversée par la singularité d'histoires de vie, maintes fois imperceptibles pour le sens commun. Aussi proposons-nous d'appréhender l'évolution socio-historique, ainsi que quelques particularités des unions mixtes, qui contribuent à élargir le débat sur l'exogamie familiale.

II. CONTEXTES SOCIO-HISTORIQUES

Connaître l'évolution socio-historique des unions biculturelles représente un pas important pour comprendre la façon dont la conjugalité biculturelle est devenue un phénomène contemporain. Au cours de l'histoire, il a invariablement existé, entre personnes de cultures ou de pays différents, des unions, qui n'ont cependant pas toujours été accessibles à toute la population.

Au long du Moyen Âge et de l'Âge Moderne, dans la société occidentale et notamment en Europe, l'union était fréquente entre les représentants de la monarchie de pays différents avec des objectifs politiques et des visées d'extension de domaines territoriaux (Oliveira et Costa & Lacerda, 2007). Il s'agissait d'unions permises à une classe restreinte et dominante à des fins particulières, parmi lesquelles le maintien de la lignée.

Selon Taguieff (1998), du XVe au XVIIe siècle, le terme de "race" a été associé à l'idée de lignée, de famille, en référence à des ancêtres communs. Maintenir la même race signifiait perpétuer la pureté du sang, à l'instar du Portugal et de l'Espagne, qui acceptaient les unions entre chrétiens anciens et nouveaux convertis (descendants de juifs). La France, elle aussi, a connu l'implantation de la doctrine des deux races antagonistes, qui ne permettait d'unions qu'entre les races des vainqueurs, les descendants de nobles de race (allemands ou francs) et aussi entre celle des vaincus, les descendants de gallo-romains et de plébéiens.

C'est seulement aux XVIIIe et XIXe siècles que le concept de race a été rattaché à une classification, incluse dans le projet positiviste, après que des naturalistes et anthropologues avaient pris en considération dans leurs recherches, quelques caractéristiques humaines, la couleur de la peau, entre autres (Taguieff, 1998). Dans les Indes Occidentales, en Amérique du Nord et du Sud, la peur de l'union entre blancs européens et noirs africains esclavisés perpétuait l'idée de "contagion", attendu que le sang noir y contaminerait la lignée de sang blanc.

S'opposant à cette réalité et à titre de curiosité, le Portugal a été la première métropole à encourager les mariages mixtes entre les différentes classes, en particulier en Inde et au Brésil (Costa & Lacerda, 2007). Bien que le miscégenation ait commencé dès les débuts de la colonisation, ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle, sur une initiative du Marquis de Pombal, qu'ont été concédés des privilèges aux Portugais qui se mariaient avec des Indiennes du Brésil, de façon à stimuler le miscégenation entre cultures. Il s'agissait d'une stratégie, grâce à laquelle la contrainte de la langue et des coutumes coloniales bénéficierait à la politique d'administration du vaste territoire brésilien (Costa & Lacerda, 2007).

Pendant longtemps et même très récemment encore, les sciences sociales, dans les pays anglo-saxons, faisaient usage du terme de "race" pour désigner des groupes de différentes caractéristiques phénotypiques. Il en a été de même pour la question religieuse. Cela signifiait que tout couple dont les membres ne partageaient pas la même foi était considéré comme un

couple mixte, ce qui débouchait sur le fait que les différences religieuses ou de communauté religieuse pouvaient représenter l'un des principaux paramètres dans le choix du conjoint. En France, par exemple, jusqu'au XVI^e siècle, les mariages entre catholiques et protestants célébrés sans la présence d'un prêtre n'étaient pas jugés mixtes, puisqu'ils n'étaient pas reconnus et restaient donc sans existence aux yeux des autorités (Taguieff, 1998).

Dans les années 1930, les premières études sur la biculturalité conjugale sont réalisées aux États Unis à partir d'une optique interraciale, époque où les premiers couples de blancs et de noirs éveillent l'intérêt des chercheurs. Ces études révèlent une inégalité entre la société et les couples et soulignent la dévalorisation et la discrimination raciale, soutenues par les lois anti-miscogénération (Taguieff, 1998).

Rappelons que, jusqu'à la fin du XX^e siècle, l'intervention directe de l'État dans la sphère privée se traduit par des lois, qui interdisent les unions entre blancs et noirs. Ces interdictions s'étendent à des pays comme la France, l'Angleterre ou l'Australie dans la période coloniale et post-coloniale. Signalons le radicalisme sur l'exigence de la pureté de la race dans des pays à l'exemple de l'Allemagne pendant le nazisme et l'Italie, sous le fascisme. En Afrique du Sud, plus récemment, les mariages mixtes ne sont autorisés avec la fin de l'Apartheid qu'en 1994 (Lind, 2012).

C'est surtout aux États Unis, au Canada et en France que, pendant longtemps, les études ont porté sur les unions entre juifs et chrétiens ou entre catholiques et protestants. Ces dernières décennies, toutefois, les recherches sur l'exogamie familiale ont eu pour axe principal les unions célébrées entre chrétiens et musulmans, très souvent cibles de forts impacts sociaux, de préjugés négatifs, voire d'interdictions (Lind, 2012). Il convient de souligner que la pratique de mariages arrangés demeure une réalité dans diverses cultures. Le refus de telles pratiques matrimoniales provoque la fuite d'une partie de la population de genre féminin et d'homosexuels essentiellement et devient l'un des motifs qui la mènent à la condition de réfugiée.

Enfin, remarquons la dimension migratoire sous-jacente aux unions biculturelles. Dès la seconde moitié du XX^e siècle, la relation entre le psychisme et la culture a stimulé l'essor de la production théorique sur la migration dans le domaine des sciences sociales et humaines basées sur la perspective interculturelle (Dermorgon, 2003 ; Dantas, 2017). Distinguons, entre autres, les nouvelles branches de la psychologie, à l'exemple de la psychologie interculturelle, la psychanalyse et l'ethnopsychiatrie, comme des disciplines ayant mis l'accent sur les aspects psychosociaux, culturels et générationnels qui concernent le personnage du migrant au long du processus migratoire.

En ce sens, l'expérience de la migration, en tant que marqueur de la diversité familiale n'est apparue qu'à partir de la seconde moitié du XX^e siècle avec le déploiement grandissant d'études sur des couples et des familles de différentes cultures (Le Gall & Therrien, 2013). Ce fait, qui transformait la perspective des recherches, a conduit à l'inscription de l'exogamie comme élément constitutif du processus migratoire dans les années 1990.

Quoique le mariage biculturel institué dans le pays de l'un des conjoints, soit considéré comme un bon indice d'intégration à la société d'accueil (Ferreira & Ramos, 2012), le choix conjugal biculturel n'est pas toujours rattaché aux nouvelles configurations familiales contemporaines.

Ces unions font peser une menace sur la cohésion sociale lorsqu'elles sont associées aux mariages de convenance ou mariages blancs.

Cette pratique vise strictement à l'obtention d'avantages juridiques et sociaux, spécialement la régularisation de séjour légal sur un sol étranger. Elle s'inscrit dans le cadre des politiques intérieures de chaque pays et se traduit par la soumission juridique et diplomatique à la société d'accueil, qui détient le pouvoir de faciliter ou d'empêcher les unions biculturelles. Une large diffusion d'indices et de preuves de cette pratique trouve des répercussions dans la société devenue souvent hostile à cette sorte de couple. La généralisation des cas contribue à l'augmentation de stéréotypes liés à ces couples et se traduit par une plus grande difficulté d'intégration et d'adaptation du conjoint étranger.

Actuellement, la perspective de transnationalisme alliée à la constitution et au maintien des liens familiaux, économiques et symboliques entre les frontières, a permis d'aborder la migration à partir de sa mobilité et aujourd'hui, de sa plus grande interaction présente et virtuelle (Le Gall & Therrien, 2013). Le transnationalisme est appréhendé à l'aune d'une lecture sociale des multiples et intenses mouvements entre les frontières géographiques, culturelles et politiques incluant les rapports familiaux, économiques, sociaux, touristiques ou religieux (Portes, 2004). Bien que ce soit un concept assez nouveau, le phénomène transnational en lui-même n'est pas récent et est devenu une pratique migratoire à partir de la moitié du XXe siècle, une conséquence naturelle de la mondialisation de l'économie, de la communication et des transports.

Face à ce cadre, il faut donc considérer que les questions inhérentes à l'origine et à la destination jouent un rôle important dans la constitution et le maintien des liens amoureux et familiaux.

III. SPÉCIFICITÉS DE LA CONJUGALITÉ BICULTURELLE

La conjugalité biculturelle est marquée par la rencontre dynamique entre cultures, ce qui la rend spécifique par rapport à la conjugalité monoculturelle. La culture du pays d'origine des éléments du couple institue une complexité psychique et émotionnelle à l'origine de la formation du couple.

Selon Varro (2012), la miscégenation conjugal s'est constituée autour d'une double migration qui se traduit par la dialectique permanente entre intériorité et extériorité. La première se rapporte à la rencontre entre les différentes cultures vécues par les deux conjoints. La seconde, extérieure, concerne la mobilité spatiale du conjoint étranger vers le pays de l'autre conjoint ou encore vers celui d'une troisième culture pour les deux. Cela revient à dire que la rencontre du couple mixte représente symboliquement un déplacement vers le territoire psychique et culturel des deux partenaires.

Parmi les spécificités variées inséparables de l'union biculturelle, soulignons la migration par amour caractérisée par le projet migratoire en raison du mariage. La migration par amour est un phénomène contemporain en ascension, cerné dans les projets migratoires récents. Ce phénomène, malgré son absence de nouveauté, est de plus en plus actuel, avec les facilités proposées par la technologie et les transports qui rendent réalisable la rencontre amoureuse (Girona, 2007 ; 2013).

L'émigration par amour a été mise en relief par l'anthropologue espagnol Jordi Roca Girona (2007), qui s'est référé aux unions amoureuses dans le contexte migratoire. D'après l'auteur, l'émigration par amour présente un avantage sur d'autres dimensions migratoires dans le domaine juridique et social, dès lors que le sujet acquiert un statut légal dans son pays de destination et que l'intégration à la société d'accueil est facilitée par le conjoint.

Inhérent à la migration par amour, il convient de signaler aussi l'existence d'un projet migratoire accompagné de la formation d'une famille, ce qui caractérise, dès le départ, une migration à long terme ou même définitive. La possibilité de non-retour ou de retour tardif au pays d'origine est acceptée et assumée. Dans ces cas, une éventuelle rupture amoureuse tend à être plus ravageuse, puisque le projet migratoire a pour base la conjugalité, la possibilité de travail ou de carrière professionnelle étant une conséquence et non pas la cause de la migration (Le Gall & Therrien, 2013).

La composition et les pratiques amoureuses mixtes sont ancrées dans de multiples facteurs, mais un aspect qui mérite d'être distingué en est la question géographique, tel un dénominateur commun à maîtriser. Ainsi, le choix de demeurer dans le pays de l'un des conjoints est-il répandu et de là, résulte le processus d'acculturation.

Berry (2004) emprunte à l'anthropologie le terme d'acculturation pour définir les changements culturels indissociables du contact entre deux groupes différents ou plus. Il différencie l'acculturation en tant que phénomène du groupe et également de l'individu. Dans celui du premier, l'acculturation se rapporte au changement dans la culture du groupe comme société, alors que le second engage le changement psychique implicite dans le processus de changement culturel. Le groupe auquel appartiennent les migrants est considéré comme non dominant et le pays récepteur, comme dominant et précisons que l'acculturation, pour être bénéfique, devra intégrer les aspects culturels individuels et groupaux. Cependant, au long du parcours conjugal où les codes culturels sont dynamisés, la culture dominante se superpose souvent à la non dominante par le processus d'acculturation.

Dans cette perspective, l'acculturation des partenaires à la culture des deux fait de la diversité conjugale la rencontre des différences culturelles qui les distinguent et les rapprochent. La constitution de la conjugalité dans un contexte migratoire présuppose la création d'un code culturel commun, à partir des éléments des cultures respectives d'origine des conjoints (Le Gall & Therrien, 2013). Les éléments de négociation sont le reflet de leurs différences culturelles, les menant, à maintes reprises, à développer précocement des systèmes de communication, de discussion et d'ajustement afin d'anticiper et d'éviter des conflits (Barbara, 1993). Cette particularité est l'une des caractéristiques relevées par l'autrice, qui reconnaît une plus grande préservation du noyau familial chez les couples mixtes que chez les couples monoculturels.

Dans la même ligne, Moro (2010) remarque que les couples mixtes construisent une culture conjugale unique composée d'éléments de leurs cultures respectives et développée au moyen d'une constante négociation, qui englobe l'assimilation et le rejet de contenus particuliers à chaque culture. Très souvent, ils tendent à ne pas prendre en considération ou à incorporer naturellement des éléments de la culture des deux. C'est toutefois en devenant parents qu'ils découvrent le vrai "travail de miscégenation", dans la mesure où la filiation met en œuvre le bagage culturel tout entier du couple, à partir des pratiques de maternage, puis par la définition des rôles des familles d'origine.

Pour le couple mixte, la naissance d'un enfant non seulement s'inscrit dans la généalogie, mais surtout consolide et légitime la relation biculturelle, donne un sens au projet migratoire et éloigne les phantasmes des stigmates du mariage d'intérêt (Girona, 2013). L'altérité, qui regroupe, dans l'espace intersubjectif, l'entrelacement d'identités et de cultures comme reconnaissance de la singularité et de l'universalité, en est l'enjeu.

Au-delà des défis inséparables de la constitution de tout le couple conjugal, l'union mixte exige donc un effort supplémentaire de resocialisation de la part des deux partenaires. C'est la création d'un code culturel commun qui permet la transmission de la diversité culturelle aux générations suivantes.

IV. TRANSMISSION GÉNÉRATIONNELLE

Avec l'arrivée des enfants, le couple vit le passage du statut exclusif de partenariat à celui de parentalité. La condition humaine est fondée sur la soumission à la généalogie qui la précède et ce qui la rend héritière de discours et de phantasmes inscrits dans l'intersubjectivité. Ainsi, la transmission psychique générationnelle est-elle un processus conscient et inconscient, qui se manifeste dans l'urgence des pulsions inconscientes, de continuité narcissique et de préservation de la vie psychique.

Kaës (2012) introduit l'idée de précession, ce qui signifie qu'il n'est possible de comprendre la transmission psychique qu'en admettant que le groupe précède le sujet du groupe, en faisant de lui, le sujet de l'héritage psychique du groupe familial, compris comme groupe d'origine. La transmission englobe tous les affects qui constituent la vie psychique - la transmission du négatif - ce qui n'est pas contenu, le manque, la maladie, la honte, le refoulé ou les objets perdus, les phantasmes, les mythes et les défenses inscrites en elle. Ce qui revient à dire que la transmission psychique entre générations est ancrée dans la conception de sujet inscrit dans une chaîne généalogique avant même sa naissance et le rend porteur de contenus, qui maintiennent la continuité de la lignée et assurent l'historicité familiale.

La parentalité biculturelle est une conséquence naturelle dans la formation de familles exogamiques. L'inclusion dans la lignée familiale est traversée de variables complexes comme les principes éducatifs, la transmission de valeurs, de traditions et de croyances religieuses, entre autres (Le Gall, 2012). Il convient également de distinguer les mythes et les rituels, ces constituants de l'identité culturelle, qui contribuent tant aux références transmises par les groupes d'appartenance primaire et secondaire.

Parmi les complexes facteurs sous-jacents à la transmission générationnelle chez les couples mixtes, les marqueurs identitaires opèrent à l'image d'éléments qui défient les différences culturelles des progéniteurs et des familles d'origine. Soulignons le choix du prénom, de l'idiome de communication familiale et ensuite de la religion, à l'exemple d'éléments dans lesquels le couple met à jour et réédite des aspects culturels d'origine, tout en exigeant de plus grandes négociations avec la famille étendue (Barbara, 1993). Donner un prénom se concrétise strictement par un acte intentionnel de transmission, puisque cela englobe une finalité particulière, celle d'honorer l'héritage familial (Varro, 2012).

La transmission culturelle et identitaire au sein du groupe familial est pénétrée de stratégies mises en œuvre par les progéniteurs incluant les familles d'origine. Dans cette optique, Plivard (2014) remarque que l'identité biculturelle, ou la double référence culturelle est fortement

déterminée par les modèles d'intégration parentale. Si, sur un mode conciliateur, se produit la circulation entre les deux cultures, visant à la perception d'une identité culturelle compatible, il est possible que la deuxième génération développe une culture émergente, appelée aussi troisième culture.

Inversement, la double référence culturelle pourra être source de conflits et faire de l'incompatibilité culturelle un principe d'antagonismes intérieurs, en particulier dans les cas où les progéniteurs seraient forcés de choisir entre une culture ou une autre, les conduisant souvent à nier une partie de leurs origines. L'identité biculturelle, d'après l'auteur, engage l'appréhension, la connaissance et l'acceptation de croyances et de valeurs culturelles des deux cultures manifestées de façon consciente et inconsciente au cours des différentes périodes du cycle vital.

Face à cet environnement, les descendants des couples biculturels sont exposés à des univers culturels variés. D'une part, la culture des familles d'origine et de l'autre, la culture native. La diversité culturelle qui parcourt les familles en est donc l'enjeu, puisque la conjugalité et la parentalité se trouvent à la base de la constitution du psychisme familial.

V. CONSIDÉRATIONS FINALES

La conjugalité biculturelle précurseuse de l'exogamie familiale est un phénomène inséré dans les flux transnationaux - de personnes et de biens - stimulés par l'évolution technologique. L'augmentation du nombre de mariages mixtes à un niveau mondial prend place dans un contexte de mobilité internationale majeure et de facilité technologique, qui rendent réalisables les échanges entre pays.

À l'opposé d'époques antérieures où les migrations de type volontaire étaient cycliques, la facilité de transport et la plus grande liberté dans le choix amoureux ont contribué à l'accroissement constant de couples mixtes (Girona, 2013). Cela signifie que, si la rencontre amoureuse était très souvent autrefois un effet de la condition de l'immigration, les relations amoureuses sont devenues, en nos temps actuels de transmigration, une motivation à la migration.

Les unions mixtes ont, dans leur essence, l'intentionnalité de fonder une famille exogamique, avec le souhait que l'inscription généalogique à double référence culturelle soit fondée sur l'altérité, en tant que reconnaissance de la différence, un aspect inhérent à la condition de la miscégénération familiale et culturelle.

La permanente réadaptation à des milieux sociaux et les différentes pratiques culturelles se sont répercutées dans la sphère privée de ces familles avec des conséquences culturelles et mondiales, en y représentant l'un des composants des changements observés ces dernières années dans les deux modèles, conjugal et familial.

Nous ne pouvons perdre de vue que la diversité conjugale est directement rattachée à des normes sociales et culturelles. Il est donc impératif de comprendre en profondeur que les unions mixtes, davantage qu'une adaptation à un nouvel univers culturel, reflètent une complexité d'éléments liés à l'identité, à l'élaboration de deuils familiaux, sociaux et culturels, ce qui fait de cette expérience un phénomène singulier et universel.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABDALLAH-PRETCEILLE, M. <<L'éducation interculturelle>>. Paris: Presses Universitaires de France, 2017.
- BARBARA, A. <<Les couples mixtes>>. Paris: Bayard, 1993.
- BARBOSA, A; LIMA, A. <<Brasileiros em Portugal: De volta às raízes lusitanas>>. Brasília: Ministério das relações exteriores. Fundação Alexandre de Gusmão (FUNAG), 2020.
- BERRY, J.W. <<Migração, aculturação e adaptação>>. In: S. D. DeBiaggi & G.J. Paiva (Orgs.), *Psicologia, e/imigração e cultura*. São Paulo: Casa do Psicólogo, p. 29-46, 2004.
- DANTAS, S. Saúde mental, interculturalidade e imigração. São Paulo : *Revista USP*, n. 114, 2017, pp. 55-70. DOI: <https://doi.org/10.11606/issn.2316-9036.v0i114p55-70>
- DEMORGON, J. L'interculturel entre réception et invention. *Contextes, médias, concepts. Questions de communication*, 2003. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.4538>
- FERREIRA, A. C. ; RAMOS, M. <<Padrões de casamento dos imigrantes brasileiros residentes em Portugal>>. *Revista brasileira de estudos de população*. v. 29, n. 2, 2012, p. 361-387.
- KAËS, R. <<Différences culturelles et souffrances de l'identité>>. Paris, Dunod, 2012.
- LE GALL, J. ; THERRIEN, C. <<Lien conjugal, migration et transnationalisme: reconfiguration des formes de conjugalité et impacts sur les processus d'intégration et de construction identitaire>>. *Diversité urbaine*, 13(2), p. 3-8, 2013. <https://doi.org/10.7202/1025158>.
- LIND, W. <<Casais biculturais e monoculturais: diferenças e recursos. Lisboa : *comissariado para a imigração e diálogo intercultural* >>. (ACIDI, IP), 2012. <https://www.om.acm.gov.pt/documents/58428/179891/Tese38web2.pdf/74496189-508d-43bd-8376-63aee5f005d2>
- MORO, M. <<Grandir en situation transculturelle>>. Bruxelles: Yapaka, 2010.
- PLIVARD, I. <<La notion de culture. *Psychologie interculturelle*>>. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur, 2014.
- PORTES, A. <<Convergências teóricas e dados empíricos no estudo do transnacionalismo imigrante >>. *Revista Crítica de Ciências Culturais*. n. 69, p. 73-93, 2004.
- ROCA GIRONA, J. Migrantes por amor. La búsqueda y formación de parejas transnacionales. *Revista iberoamericana de antropología*, 2007. <https://doi10.11156/aibr.020304>.
- ROCA GIRONA, J. Les familles mixtes en Espagne : liens transnationaux et processus d'intégration. *Diversité urbaine*, 13 (2), 2013, p. 29-48. <https://doi.10.7202/1025160>
- TAGUIEFF, P.A. <<La couleur et le sang : Doctrines racistes à la française>>. Paris : Éditions Mille, 1998.
- VARRO, G. <<Les couples mixtes à travers le temps : vers une épistémologie de la mixité>>. *Enfances, Familles, Générations*, (17), 2012, p. 21-40. <https://doi.org/10.7202/1013413>.